

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal  
du 11 janvier 2016**

Le onze janvier deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme SONILHAC Michèle, M. LECHEVALIER Alain, M. MABIRE Jean-Claude, M. RENOUF Jean-Marie, Mme DUTÔT Patricia, M. FEUARDANT Guy, Mme GAULTIER Marie-Hélène, M. LCONTE Alain, M. PACILLY Michel, M. RENAUX Dieudonné, M. TARDIF Philippe, M. DROUET Yves-Marie, Mme CHANU Laurence.

Etaient absents : Mme CAILLOT Sylvie (a donné pouvoir à Michèle SONILHAC), M. MABIRE Edouard (a donné pouvoir à Dieudonné RENAUX).

Secrétaire de séance : Mme CHANU Laurence.

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Informations du Maire :**

- =====
- Elevage du Breuil,
  - Remerciements école des Chardons Bleus subvention voyage Paris,
  - Raccordement des particuliers à l'assainissement collectif du Meaudenaville de Bas, commencement des travaux courant janvier,
  - INSEE : Population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2016 – 686 habitants (référence recensement 2013),
  - Vœux du Maire le 23 janvier 2016.

**01 Révisions loyers 2016,**

Le Conseil, après en avoir délibéré, fixe les loyers des logements communaux pour l'année 2015 :

- PICART Patrice	17 rue des Deux Eglises	496.00 euros
- DUVAL Marinette	15 rue des Deux Eglises	316.00 euros
- FLAMBARD Louise	3 rue des Trois forges	283.00 euros
- ARTU Nicole	5 rue des Trois Forges	334.00 euros
- GUILLARD Laurence	7 rue des Trois Forges	407.00 euros
- LELERRE Chantal	15 rue des Ecoles	415.00 euros
- LEBELIER Louis	17 rue des Ecoles	415.00 euros
- BLONDEL Didier	9 rue de la Cohue	291.00 euros

Le loyer de l'immeuble commerce au nom de GAUTIER Sonia (O'Ptit Moutron) reste fixé à 577.53 € mensuel.

Le montant total des loyers sera inscrit à l'article 752 du budget 2016.

## **02 Subventions 2016,**

Après examen, le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ADEVA (Ass. Défense des Victimes de l'Amiante)	30.00 €
- Association d'Aide et d'intégration sociale	35.00 €
- Association Cantine Scolaire Les Moitiers	900.00 €
- Association Parents d'élèves Les Moitiers	870.00 €
- Association sportive du Collège A. Miclot	50.00 €
- Banque Alimentaire de la Manche	100.00 €
- Centre anti-cancéreux de Caen	35.00 €
- Cercle de l'Amitié	100.00 €
- Chorale Intermède	50.00 €
- Cœur d'enfant La Barjo	50.00 €
- Comice Agricole de Barneville	50.00 €
- Coopérative scolaire « Les Chardons Bleus »	100.00 €
- Côte des Isles Solidarité (Téléthon)	50.00 €
- Croix Rouge Française	50.00 €
- Groupe scolaire élémentaire de Bricquebec (CLIS)	50.00 €
- Judo-club	30.00 €
- Lycée Maritime et Aquacole	35.00 €
- Neire Maôve (Association Vieux Gréments en Côte des Isles)	50.00 €
- Paralysés de France	35.00 €
- Prévention Routière	35.00 €
- Secours Catholique	35.00 €
- Secours Populaire	35.00 €
- SEP Ligue française contre la sclérose en plaques	50.00 €
- SNSM (Sauvetage en mer)	200.00 €
- US Côte des Isles	75.00 €
- Zone Fortement Ludoactive	40.00 €
- Divers	1 200.00 €

Le montant de 4 340 euro sera inscrit à l'article 6574 du budget de l'année 2016.

## **03 Loyers SECMA 2016 et fortage,**

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération n° 07/12.10.2015 du 12 octobre 2015 se rapportant à la demande de révision des loyers 2015 pour la société SECMA et propose de reconduire les mêmes conditions pour 2016.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE d'établir les loyers 2016 pour la Société SECMA constitués comme suit :

- Base mensuelle ordinaire de 1 250 € /nombre de jours mensuels d'ouverture du site,
- et base mensuelle révisée de 150 € si période de fermeture au cours du mois considéré.

Le fortage reste à 0.36 € / la Tonne

## **04 Validation acquisition radiateurs Mairie,**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil la facture de l'entreprise GOUPILLOT se rapportant au changement de 4 radiateurs dans les locaux de la Mairie.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à régler la facture de l'entreprise GOUPILLOT d'un montant de 2 538. € HT pour le remplacement de 4 radiateurs à la Mairie

## **05 Construction salle d'activités – Choix des entreprises,**

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 décembre 2015 à 10H00 afin de procéder au choix des entreprises pour la réalisation des travaux de construction de la salle d'activités.

La Commission, après avoir étudié l'analyse des offres, a décidé de retenir les entreprises suivantes :

### **- Macro lot A – Gros œuvre / VRD**

- POULAIN BATIMENT des Moitiers d'Allonne pour un montant HT de 147 540.35 €

### **- Macro lot B – Electricité**

- FAUVEL-DUGOUSSET de St Maurice en Cotentin pour un montant HT de 12 719.74 €

### **- Macro lot C – Plomberie**

- TABARIN-ENTZMANN de Montebourg pour un montant HT de 6 504.00 €

- Macro lot D – Peinture et sol souple

➤ Guy LEFEVRE Peinture de Tourlaville pour un montant HT de	<u>9 609.40 €</u>
<b>Total général HT</b>	<b>176 373.49 €</b>

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- VALIDE le choix de la Commission d'appel d'offres attribuant le marché aux entreprises précitées, pour un total HT de 176 373.49 €

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces contractuelles afférentes à ces travaux et effectuer les règlements correspondants.

**06 Nouvelle notation des agents,**

Madame le Maire rappelle que l'entretien professionnel est obligatoire pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation. L'entretien est conduit par le supérieur hiérarchique. L'agent est invité à formuler, au cours de cet entretien, ses observations et propositions sur l'évolution du poste et le fonctionnement du service.

L'entretien, très structuré, devra notamment définir des objectifs pour l'année à venir. L'évaluation des compétences sera appréciée au regard de trois critères principaux:

- 1- Efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs
- 2- Compétences professionnelles et techniques
- 3- Qualités relationnelles

**07 Questions diverses**

- La Fontaine Martin, nettoyage des saules morts.
- Grand Breuil, panne d'internet.
- Barrière de l'école : remblayer la mare et ajouter un système de blocage.
- Regards à nettoyer au Petit Breuil.
- Parcours de santé, 2 planches à ajouter (responsabilité communauté de communes).
- Rue des Meaudenavilles, rappeler aux riverains la nécessité de poser des regards pour que l'eau de pluie ne ruisselle pas dans le chemin.
- Débernage à la Roquette.
- Repeindre les flèches sur le parking de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40 minutes.

Affichage : 05.01.2016 - Convocation 05.01.2016

Conseillers en exercice : 15 – Présents 13 – Votants 15.

Aux Moitiers d'Allonne, le 12 janvier 2016  
Le Maire, Michèle SONILHAC